

intérêts des habitants de son pays, et qu'à l'époque malheureuse des derniers troubles, plusieurs lui doivent l'exemption de la prison ; d'autres déjà incarcérés, leur liberté. Je crois donc que le brave colonel mérite d'obtenir un siège dans le prochain Parlement des provinces unies, comme réunissant toutes les qualités nécessaires pour promouvoir les intérêts les plus chers de ses concitoyens canadiens. Voilà le témoignage consciencieux que je puis rendre au Monsieur dont il est question d'après la connaissance que j'ai de sa vie politique et de ses sentiments secrets pendant les quelques mois qu'il a été mon voisin à Varennes.

(Signé). C. TH. PRIMEAUX,
PTRE., CURÉ. (1)

Varennes, 5 Octobre 1840.

Je soussigné, prêtre et curé de Chambly, certifie par le présent, que pendant les troubles de 1837 et 38, j'ai eu plusieurs rapports avec M. A. Gogy, et que pendant tout ce temps je n'ai qu'à m'applaudir des procédés honnêtes de ce monsieur tant envers moi-même qu'envers ceux qui se trouvaient alors dans la difficulté et que je lui ai recommandés.

(Signé), P. M. MIGNAULT, PTRE. (2)
Chambly, 1er Décembre 1840.

Nous soussignés devons à la plus stricte vérité de déclarer que le Colonel Gogy, déjà connu et recommandable par sa conduite parlementaire, a continué depuis à se rendre digne de la confiance des canadiens en général par la manière franche et équitable avec laquelle il s'est acquitté, depuis trois ans, des devoirs d'une charge publique qui lui avait été confiée. De plus, nous lui rendons ce témoignage qu'il a toujours eu les plus grands égards pour le clergé, agissant de concert avec lui, sachant respecter toutes les convenances religieuses et les droits individuels de chacun, étant à notre connaissance qu'il s'est attiré, dans une circonstance, l'animadversion de tout un régiment pour avoir insisté, auprès du gouvernement à faire justice à un habitant qui avait souffert des dommages dans ses propriétés.

(Signé), ANT. MANSEAU, PTRE. (3)
H. HUDON, PTRE. (4)
Montréal, 25 Novembre 1840.

(1) De Varennes.
(2) De Chambly.

(3) De Longueuil.
(4) De Boucherville.